Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1136

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

26 août 1993 – nº 1136
Hebdomadaire romand
Trentième année

L'Europe attardée dans l'après-guerre

Les faits ont été banals et prévisibles: des réajustements de monnaie, la confirmation de la puissance déferlante des capitaux financiers internationaux, capables de submerger les digues même renforcées des banques nationales. Pourquoi, dès lors, l'ébranlement du système monétaire européen fait-il si mal à l'Europe des douze ? — Parce qu'il touche, non pas telle ou telle pierre de l'édifice, mais la méthode même de construction.

Cette méthode se caractérisait par la définition d'objectifs, assortis d'un calendrier de réalisation, où se mêlaient l'ambition et la fuite en avant. Elle avait pour avantage de stimuler les énergies (être prêts pour le jour J), de contraindre les tièdes à des actes de foi, de créer des situations irréversibles.

La méthode, dont le Traité de Maastricht donne une image caricaturale, a épuisé ses effets. Ou bien les difficultés démentent les projets ambitieux: ainsi la France n'appliquera pas les Accords de Schengen qu'elle défendit pourtant avec enthousiasme. Ou bien, comme ce fut le cas pour Maastricht, des exceptions doivent être consenties (Grande-Bretagne, Danemark). Ou bien le calendrier se révèle inapplicable, tel celui du rapprochement des politiques économiques devant préparer l'avènement de la monnaie unique.

La relance devra privilégier donc le politique ou plutôt ne pas mettre le politique au service d'objectifs exclusivement économiques, si importants soient-ils.

L'acte premier serait la liquidation définitive des séquelles de la Seconde (voire de la Première) Guerre mondiale. Certes, le Traité de Rome a traduit très tôt la réconciliation européenne puisque l'Allemagne et l'Italie furent membres fondateurs. Et c'est à Verdun que Mitterrand et Kohl se sont symboliquement donné la main.

Mais la réconciliation où chaque partenaire trouvait son compte au temps de la guerre froide a usé ses vertus. Par l'écoulement du temps: la mort a bientôt fini d'emporter les derniers Allemands qui furent aux responsabilités en 1939-45. Et la guerre froide, elle, a pris fin. L'Allemagne est réunifiée.

Or sous la réconciliation sincère subsistent des structures d'immédiate après-guerre décomptant les vainqueurs et les vaincus. L'attribution des sièges permanents au Conseil de sécurité des Nations unies en est l'exemple évident. Comment parler d'Europe fédérée si deux membres de la Communauté y disposent d'une représentation exclusive ? La France estime avoir un droit moral à placer des Français à des postes-clés. A-t-on oublié qu'un représentant du Benelux avait en vain tenté de disputer la présidence de la BERD à Jacques Attali... à qui succédera un Français ?

La question n'est pas celle d'un rééquilibrage franco-allemand, même s'il est bon de mettre fin à la formule qui désigne l'Allemagne comme un géant économique et un nain politique. Un bloc franco-allemand ne peut qu'éveiller la méfiance, celle atavique de la Grande-Bretagne, celle spontanée des petits pays.

Le dépassement de l'Europe de la réconciliation passe par la construction institutionnelle d'une Europe fédéraliste assurant l'égalité des droits aux parties inégales. De toute façon l'admission de nouveaux membres posera cette question.

C'est un renversement de méthode. Les objectifs seraient dans cette perspective objets de politique gouvernementale, mais non pas de traités internationaux.

En revanche, les institutions communes, premier noyau d'une construction, pourraient être une consolidation et un renouveau de l'Europe, à la double condition qu'elles traduisent la fin de la politique d'après-guerre et celle de la politique de prestige des moyennes-grandes puissances.

Cela intéresse au premier chef la Suisse, même s'il est facile de donner du rivage des conseils aux marins qui manœuvrent au large sous grand vent.

AG